



Monsieur Bruno Le Maire,
Ministre de l'Économie et des Finances

139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12



Paris, le 28 janvier 2019

Objet : Transparence sur l'accord RAMA liant Renault et Nissan

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons relayer auprès de vous les inquiétudes exprimées sur l'avenir de notre outil industriel, depuis l'arrestation de Carlos Ghosn, au Japon, en novembre 2018.

Ces affaires révèlent l'absence totale de transparence et de contrôle dans la gestion de l'entreprise. Les accords de gouvernance qui lient Renault et Nissan depuis 2002, le RAMA (Restated Alliance Master Agreement) reste en effet très opaque. Une situation qui pourrait perdurer avec l'application de la directive européenne « Secret des affaires » qui accorde une protection juridique à la quasi-intégralité des informations internes d'une entreprise et ainsi apporte une garantie juridique ultime aux entreprises soucieuses de dissimuler leurs agissements.

Cependant, l'Etat, en sa qualité d'actionnaire majoritaire, doit rendre des comptes devant le Parlement, les élus de la République, et à travers eux les citoyens français, comme devant les salariés de Renault, et faire connaître les décisions qui ont été prises concernant l'alliance entre Renault et Nissan.

L'accord RAMA est souvent évoqué par les milieux avertis en rapport avec la situation que connaît Renault aujourd'hui. Vous, comme vos prédécesseurs, pour y avoir participé, ne pouvez en ignorer le contenu, en particulier Monsieur Emmanuel Macron, ministre de l'Economie lors de sa renégociation en 2015. Quelles conséquences cette renégociation a-t-elle eue sur l'avenir du groupe ?

Une autre opacité demeure. La presse a révélé que des dirigeants du constructeur français auraient profité de compléments de revenus versés par la holding néerlandaise commune à Renault et Nissan, RNBV. Quel était le rôle initial dévolu à cette structure ? Que comptez-vous faire pour que soit assaini le rôle de cet organisme ?

Depuis quelques temps, l'activité de Renault s'est trouvée de plus en plus réduite et les effectifs des sites en Seine-Maritime, notamment, diminués d'autant. Le plus important de la fabrication des modèles à succès comme la *Clio*, la *Twingo* ou la *Mégane* a été délocalisé. Les modèles de berlines classiques *Laguna* et *Vel Satis* n'ont pas été remplacés. Les salariés sont toujours en attente d'annonces quant à de nouvelles fabrications dont des modèles à nouvelles technologies, d'ailleurs le site de Sandouville est toujours dans l'attente d'annonces concernant son intégration dans le plan élaboré par le groupe pour favoriser la transition du parc automobile vers l'électrique.

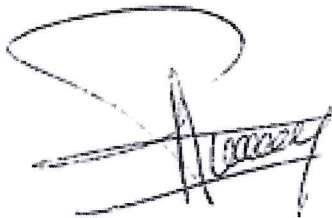
Nous avons appris, la convocation du conseil d'administration qui permettrait une sortie de crise et une clarification de la stratégie du groupe. Cependant des garanties plus solides doivent être données aux salariés de Renault, à leurs familles ainsi qu'aux élus des territoires qui comptent des sites du constructeur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Hubert Wulfranc
Député de Seine-Maritime



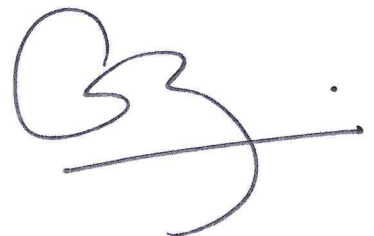
Jean-Paul Lecoq
Député de Seine-Maritime



Sébastien Jumel
Député de Seine-Maritime



Céline Brulin
Sénatrice de Seine-Maritime



Permanence parlementaire du député
Hubert Wulfranc
99, Avenue Jean Jaurès
76 300 Sotteville-lès-Rouen
02 27 08 87 70
hubert.wulfranc@laposte.net

Permanence parlementaire du député
Jean-Paul Lecoq
12, rue Michel Gautier
76 600 Le Havre
02 32 92 59 11
jplecoq-6vgo@wanadoo.fr

Permanence parlementaire du député
Sébastien Jumel
36, quasi Duquesne
BP 30071
76 200 Dieppe
02 35 55 14 16
sebastien.jumel@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire de la sénatrice
Céline Brulin
33, place du général de Gaulle
76 000 Rouen
02 35 07 89 84
c.brulin@senat.fr